

SCoT Rhône Provence Baronnies

Maillage en équipements et services

Phase 3 – L'armature territoriale d'équipements et de services

CONTEXTE ET DONNÉES DE CADRAGE A INTÉGRER

Les éléments d'analyse, proposés dans ce document et contribuant à la formalisation d'une proposition d'armature en équipements et services pour le territoire du SCoT Rhône Provence Baronnies, sont à appréhender avec mesure en tenant compte des dynamiques territoriales déjà à l'œuvre. Ainsi, **quatre principaux constats** sont à intégrer préalablement à toute analyse prospective :

1. Compte tenu des dynamiques d'affaiblissement / perte de vitesse observées sur certaines communes du territoire, l'exercice de définition d'une armature en équipements et services **ambitionne avant tout de concourir à la stabilisation de ces dernières et d'accompagner le progressif rééquilibrage du territoire.**
2. Le **déploiement, maintien et confortement des activités de services à la population** ne peut avoir lieu de manière efficiente sans la **formalisation d'un « effet de pôle »** à même de contribuer au bon fonctionnement de ces dernières (dynamique de fréquentation)
3. La mise en avant de certaines communes, dans le cadre de la formalisation d'une armature territoriale, **n'induit en aucun cas la perte de droit à construire et/ou de se développer des autres communes.** Elle génère, à l'inverse, un potentiel de synergie du fait du rayonnement généré par la commune à vocation de pôle.
4. Toute réflexion en matière d'équipements et services induit une **intervention complémentaire en matière de mobilité**, intégrant les enjeux liés aux modes de vie et de déplacement de demain

1

Santé – Mobilité- Commerce

Des priorités d'intervention communes à tous les territoires membres du SCoT qui constituent le socle de l'offre de proximité à conserver et/ou renforcer

2

Le territoire des 15 minutes

Un relatif consensus en matière de renforcement des coopérations et synergies locales, et ce pour construire un réseau d'offre de proximité dans l'isochrone des 15 minutes.

3

Une perception de fragilisation sur les communes pôles

Une tendance à la fragilisation (dynamique démographique, ressentis formulés par les élus, etc.) de certaines communes dites de « rang supérieur » du Sud-Est du territoire (ex. Valréas, Bollène).

4

Une frange Est du territoire porteuse d'enjeux et potentiels

Un caractère limité de l'offre actuelle en équipements et services à repenser face à la vocation de pôles d'emplois de certaines communes.

Scenario 1 :
Maillage de proximité

Une stratégie de poursuite
de l'amélioration de l'offre
de proximité

Un scénario au fil de l'eau qui répond aux attentes et au sentiment de perte de services exprimé par les élus malgré une densification continue et progressive. Un scénario qui nécessite de s'accorder sur le bouquet de « services basiques » de chaque typologie de communes et qui peut se heurter à des logiques économiques concurrentielles

Scenario 2 :
**Rayonnement et
revitalisation des bourgs
centres**

**Une stratégie de
consolidation des pôles**
des 29 pôles majeurs,
structurants, de proximité et
relais dans une stratégie du
quart d'heure

Un scénario qui mixe desserte de services et revitalisation des centres-villes / centres-bourgs en faisant moins le pari de l'hyperproximité mais plus le choix de la densification sur les pôles moteurs de l'attractivité de chaque EPCI.

Scenario 3 :
**Maillage et équilibre
territorial**

**Une stratégie de
rééquilibrage** sur les
secteurs en fragilité (Sud
Ouest) ou en rupture de
mobilité (Est)

Un scénario qui travaille en priorité les zones fragiles comme des zones prioritaires de rééquilibrage et qui recherche un meilleur maillage en zone blanche en favorisant l'émergence de nouveaux pôles relais (appuyés par exemples sur les pôles d'emplois).



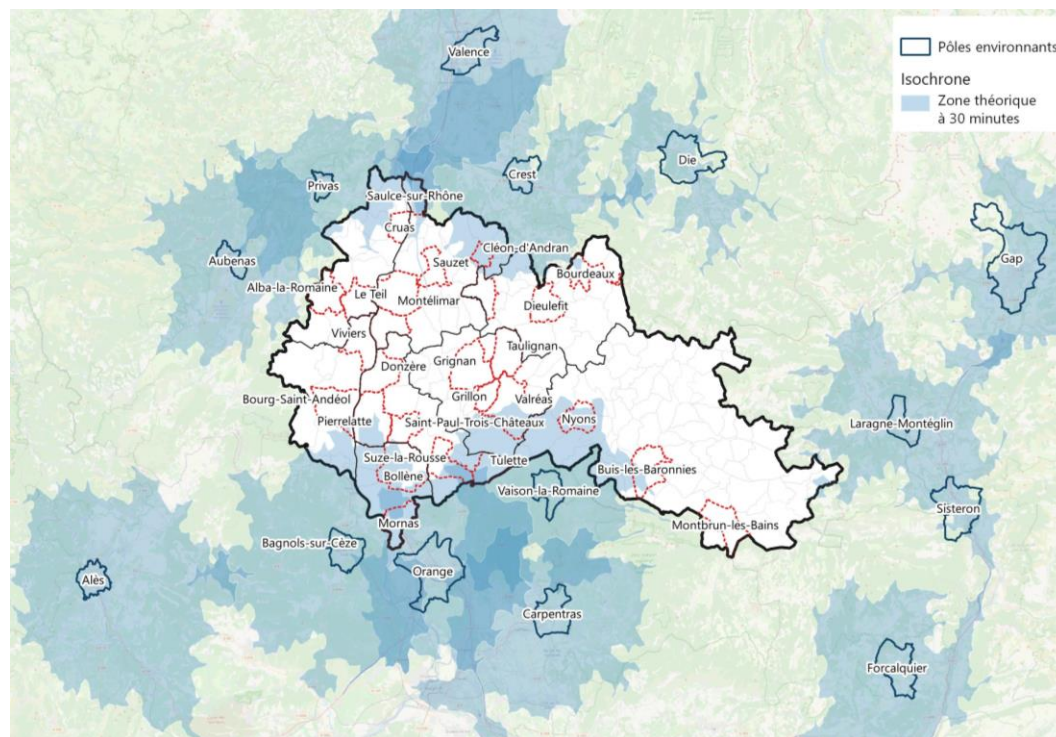
Partie I

L'armature territoriale
en équipements et
services

UNE INFLUENCE LIMITÉE DES PRINCIPAUX PÔLES ENVIRONNANTS

Au regard du *zonage en aires d'attraction des villes* proposé par l'Insee (2020), on peut identifier **près d'une quinzaine de pôles structurants localisés dans l'environnement territorial** du SCoT Rhône Provence Baronnies. **L'application théorique d'une zone d'influence à 30 mn** donne à voir un premier aperçu du **niveau de couverture** (et de potentielle superposition) du territoire d'étude. On note, au final, une légère superposition des zones isochroniques sur la frange Sud et, plus partiellement Nord, du territoire, essentiellement le long de la Vallée du Rhône. A l'inverse, **la partie Est / Sud-Est du territoire du SCoT apparait plus dépourvue**, seul le pôle de Laragne-Montéglin, dans les Hautes Alpes, intersecte partiellement le territoire. Une situation qui souligne un enjeu de rééquilibrage autour de pôles relais à l'Est du territoire.

LOCALISATION DES PRINCIPALES VILLES PÔLES DANS L'ENVIRONNEMENT DU TERRITOIRE



Les 14 pôles structurants considérés : Valence, Privas, Aubenas, Alès, Bagnols-sur-Cèze, Orange, Vaison-la-Romaine, Carpentras, Forcalquier, Sisteron, Laragne-Montéglin, Gap, Die, Crest

POUR DEMAIN

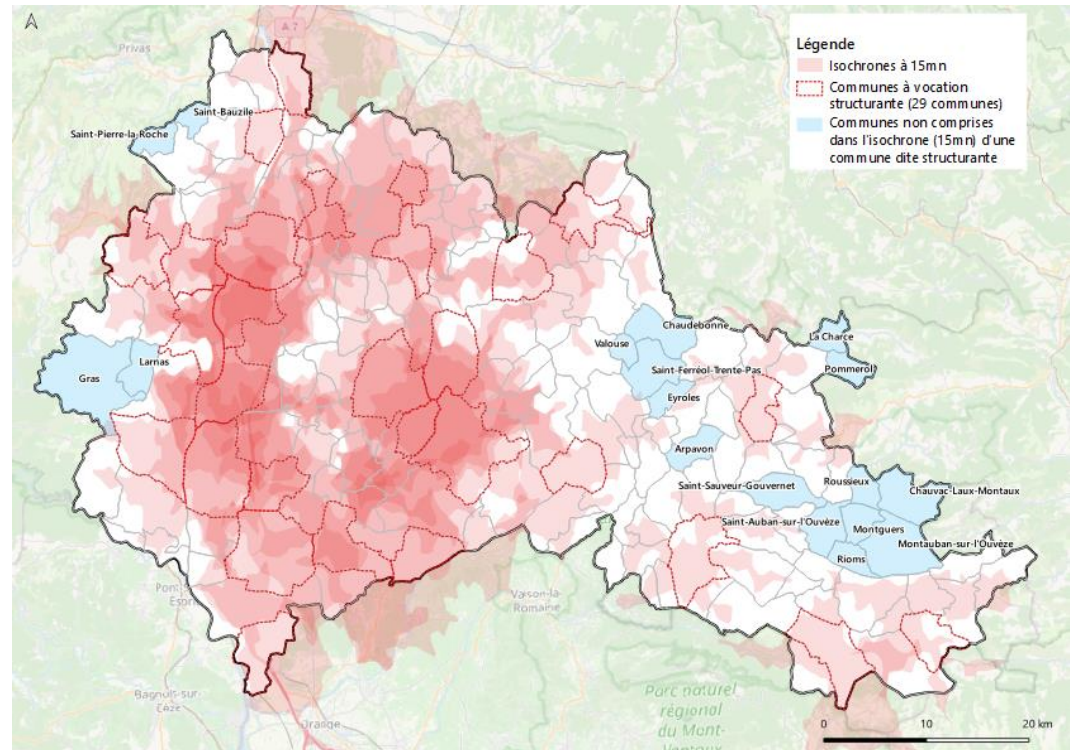
Une armature et une influence de l'environnement territorial qui induisent le besoin d'au moins un ou deux pôles complémentaires pour assurer un maillage sur la frange Sud-Est du territoire

DES POLARITÉS DONT LE RAYONNEMENT « A 15 MIN » COUVRE 98,9 % DE LA POPULATION

Vingt-neuf communes (entre les pôles majeurs, structurants, de proximité, relais et d'hyper-proximité) permettent de proposer une armature de services de proximité complète. Ils ont pour vocation d'assurer demain la fonction de pôles structurants du territoire. En intégrant le principe d'un rayonnement / d'une zone d'influence n'excédant pas 15 minutes, cette trentaine de communes permet d'assurer un maillage quasi exhaustif du territoire puisque 1,1% de la population du territoire se situe à plus d'un quart d'heure des premiers services des pôles voisins. Néanmoins, cette analyse isochronique fait apparaître des faiblesses dans le maillage sur la frange Est du territoire, non compensée par le rayonnement de pôles extérieurs au territoire.

A noter que cette armature sera à mettre en perspective **avec la stratégie « mobilité »** du SCoT pour que ce « territoire des 15 min » soit acceptable par tous.

TEMPS D'ACCÈS (15 MIN) AUX VINGT-NEUF PRINCIPAUX PÔLES DU TERRITOIRE



Classification	Nombre de pôles	Part des communes non comprises (+ 15mn)	Part de la population du territoire (+ 15mn)
Pôles majeurs (5), structurants (5), proximité (4), relais (13) et d'hyper-proximité (2) (Famille 1 à 5)	29	10,2% (18)	1,1% (2 403 hab.)

1

Une influence limitée des pôles environnants qui conforte les **besoins en couverture du cadran Sud-Est du territoire**

- / Un besoin d'au moins un ou deux pôles complémentaires pour assurer un maillage de proximité, principalement sur le territoire des Baronnies en Drôme Provençale
- / Des potentiels de fonctionnement « par grappes » pour générer un réel effet de masse et permettre de nouvelles synergies locales

2

Une notion de « territoire des 15 mn » qui permet à un **fonctionnement par bassins de vie et contribue à mailler l'ensemble du territoire**

- / Une couverture territoriale quasi exhaustive (99% de la population) qui s'appuie sur une répartition équilibrée des communes autour de « petits bassins de vie »
- / Un positionnement différencié qui positionne au cœur de la réflexion stratégique les usages et le rapport « aux temps » (subis / choisis)

3

Une **trentain de pôles d'appui** dont **l'attractivité et le rayonnement** bénéficient **aux communes situées dans leurs aires d'influence (15 mn)**

- / Un fonctionnement d'ensemble qui permet à chaque commune de se positionner au regard d'un ou plusieurs pôles de référence avec le(s)quel(s) interagir demain

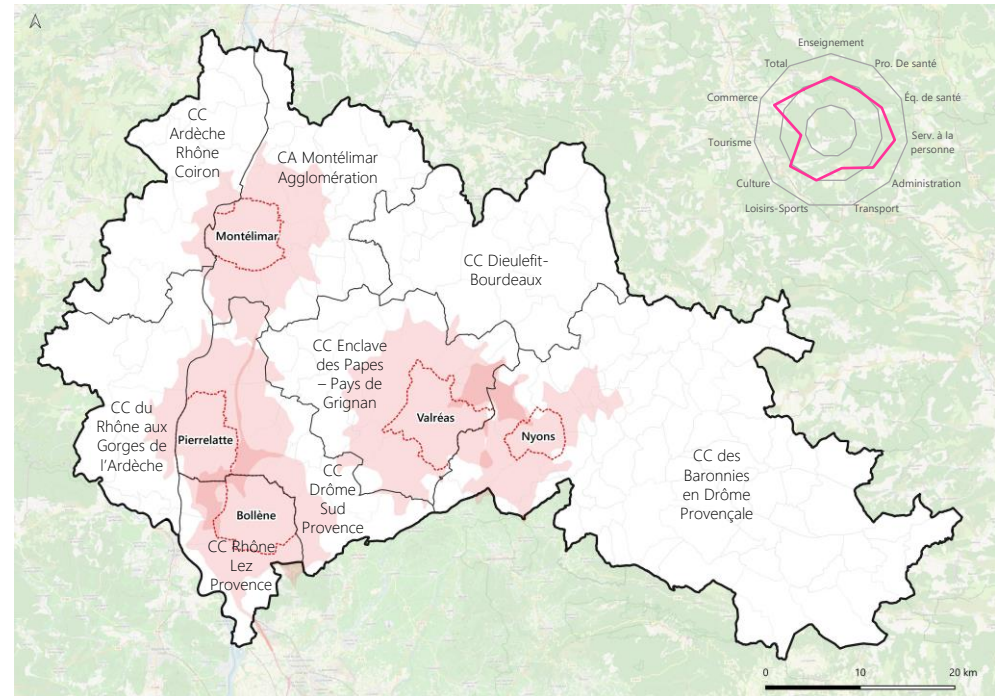


Partie II

Les objectifs par
typologie de polarités
pour une armature
adaptée aux enjeux de
demain

UN OBJECTIF DE CONFORTEMENT ET RÉÉQUILIBRAGE DES FONCTIONS RAYONNANTES

- Pôles les plus structurants du territoire qui capitalisent sur une offre notable en **équipements et services rayonnants** (équipements de santé, administration, commerce, enseignement et services à la personne).
- L'enjeu premier de ces pôles consiste à **conforter leurs fonctions structurantes tout en renforçant leur vocation de destination** en consolidant leur attractivité, dans une échelle plus large (inter-SCoT) face aux pôles environnants.
- Pour répondre à **l'enjeu de rééquilibrage territorial**, et compte tenu du décrochage quantitatif observé (Cf. scoring), le développement des pôles de Pierrelatte, Bollène, Valréas et Nyons sera à renforcer pour s'inscrire dans une dynamique semblable à celle observée sur Montélimar.
- Une vigilance particulière sera à développer pour que le renforcement de l'offre de services sur ces pôles s'opère dans les **périmètres des cœurs de villes**.



POUR DEMAIN

Une densification et diversification de l'offre pour permettre un rayonnement des pôles en phase avec la dynamique observée en la matière sur Montélimar

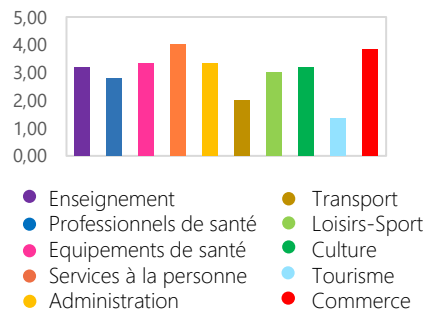
CARACTÉRISTIQUES

- o Communes très équipées à fort niveau de rayonnement qui représentent à elles seules 82 584 habitants soit 36% de la population du territoire

COMMUNES MEMBRES (5)

- o Montélimar,
- o Nyons,
- o Valréas,
- o Pierrelatte,
- o Bollène

SCORING DE L'OFFRE



THÉMATIQUES

COMMERCE

SANTÉ

TRANSPORT

SERVICES A LA
PERSONNE

ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT

LOISIRS – SPORT
- CULTURE

TOURISME

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Conforter les centralités en freinant la périphérisation
- Améliorer le taux de diversité commerciale pour une offre rayonnante (équipement de la personne et de la maison)
- Maîtriser la croissance des zones commerciales périphériques et en accompagner les mutations

- Maintenir les équipements majeurs
- Travailler la diversité des spécialistes et hyper-spécialistes
- Privilégier les implantations en centralités des équipements multi-activités

- Renforcer la desserte TER et les quartiers de gares
- Développer le pôle TGV d'Allan
- Diversifier l'offre de mobilité du quotidien (transport en commun, modes doux, etc.)

- Conforter l'existant préférentiellement en centralités
- Développer des formats novateurs / hybrides

- Conforter la présence des services déconcentrés de l'Etat
- Conforter et développer les pôles d'emplois structurants

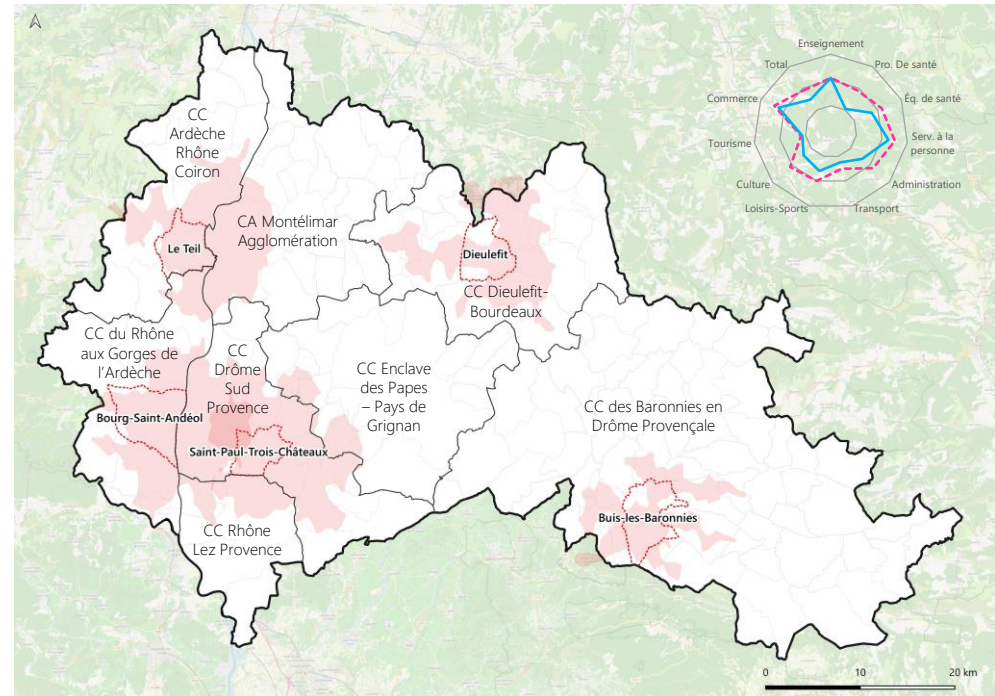
- Proposer un parcours de formation complet jusqu'aux offres supérieures en présentiel comme distanciel

- Conforter l'offre en capitalisant sur des équipements rayonnants à fort niveau de fréquentation

- Conforter les équipements structurants à proximité des infrastructures de transport majeurs sans générer d'effet concurrentiel vis-à-vis des centralités

UNE CONTRIBUTION EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE LA MAILLE INTERCOMMUNALE

- Pôles à **dimension intercommunale** disposant d'une offre structurante, (commerce, enseignement, services à la personne) présentent de **réels signes de fragilisation en matière de médical** (équipements et praticiens).
- Le principal défi sera d'inscrire ces pôles comme complémentaires aux pôles majeurs précédemment identifiés. Pour se faire, **un rattrapage quantitatif de l'offre de soins** sera à réaliser ainsi qu'un **confortement de la dimension transport**.
- Le **maintien des fonctions liées à l'administration, aux « loisirs-sport » et à la culture**, bien que moins bien représentées ici, devra également constituer un point de vigilance majeur, notamment sur les pôles les plus éloignés géographiquement de la vallée du Rhône (Dieulefit, Buis-les-Baronnies)



POUR DEMAIN

Un rattrapage quantitatif de l'offre de soins (praticiens et équipements) pour assurer, avec les pôles majeurs, une couverture, au plus, intercommunale des besoins

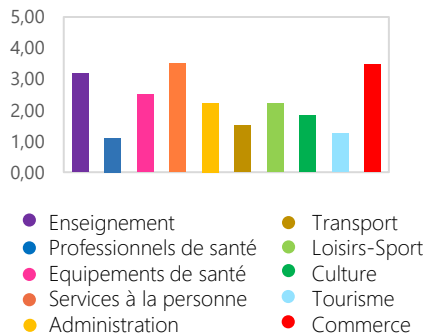
CARACTÉRISTIQUES

- o Communes très équipées qui représentent un peu plus de 30 000 habitants soit 13% de la population du territoire

COMMUNES MEMBRES (5)

- o Saint-Paul-Trois-Châteaux,
- o Buis-les-Baronnies,
- o Dieulefit,
- o Le Teil,
- o Bourg-Saint-Andéol

SCORING DE L'OFFRE



THÉMATIQUES

COMMERCE

SANTÉ

TRANSPORT

SERVICES A LA
PERSONNE

ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT

LOISIRS – SPORT
- CULTURE

TOURISME

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maîtriser la périphérisation et accompagner les mutations
- Maintenir un premier niveau d'offre non alimentaire à vocation de bassin de vie
- Maintenir la diversité de l'offre alimentaire
- Prioriser le développement sur les centralités

- Maintenir / Structurer une offre médicale de base complète
- Conforter les équipements liés au vieillissement de la population
- Prioriser le développement sur les centralités

- Conforter les gares existantes et le cadencement TER
- Assurer le maillage en transport en commun vers les pôles majeurs

- Conforter l'existant et l'adapter aux changements sociologiques
- Prioriser le développement sur les centralités

- Développer l'économie de proximité
- Maintenir une offre de services complète / mutualisée en centralités

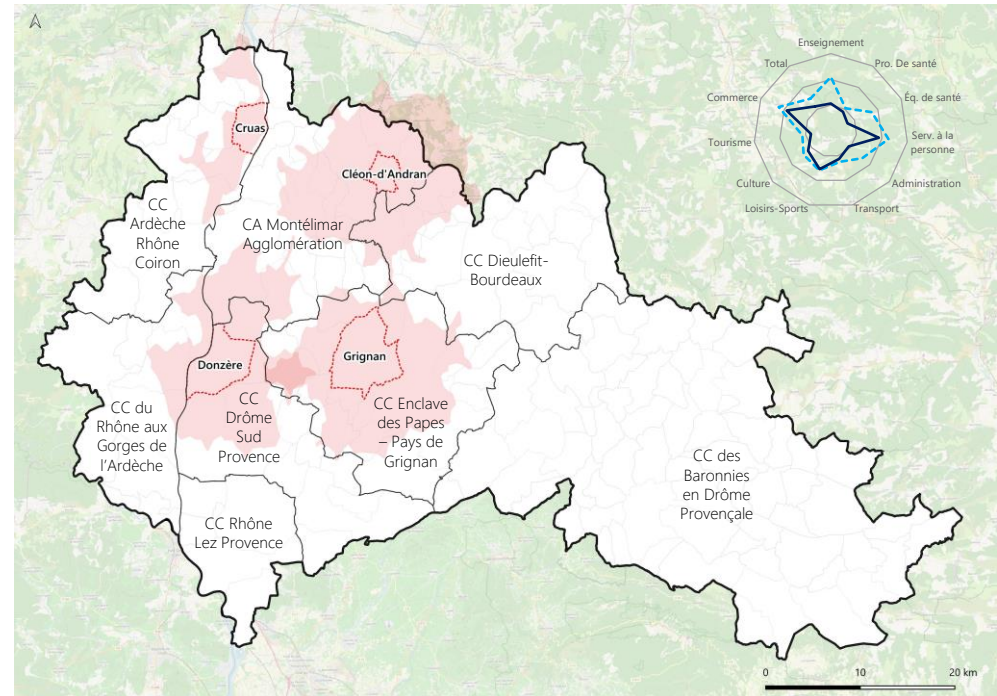
- Maintenir une première offre jusqu'au secondaire en filière générale et professionnelle
- Engager une réflexion sur l'enseignement connecté

- Conforter l'offre en équipements structurants à rayonnement intercommunal

- Maintenir / Structurer un niveau de services adapté / mutualisé à l'échelle du bassin de vie

UNE COMPLÉMENTARITÉ A DÉVELOPPER AVEC LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION

- Pôles à **rayonnement local** (pour rappel 3 des 4 communes membres sont situées dans l'air d'influence d'un pôle de rang 1) dont la vocation consiste au renforcement des **synergies autour de fonctions du quotidien** (commerce, culture-loisirs, services à la personne), sans générer d'effet de périphérisation des activités sur les franges de ces communes en contact avec le cœur d'agglomération.
- Compte tenu de certaines fragilités observées, ainsi que du positionnement de plusieurs communes dans l'aire d'influence de villes pôles, des synergies seront à trouver pour **maintenir une offre adaptée aux besoins identifiés en enseignement et équipements de soins**.
- Les réponses apportées à ces besoins pourront également se trouver dans le cadre d'une amélioration **de la fonction transport** afin de renforcer la connexion des communes avec la dynamique du cœur d'agglomération (synergie).



POUR DEMAIN

Une montée en puissance de l'offre par le déploiement de fonctions actuellement concentrées dans les pôles de rang supérieur (enseignement, soins) en fonction des stratégies d'habitat retenues.

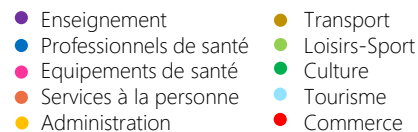
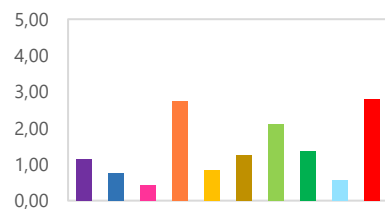
CARACTÉRISTIQUES

- o Communes structurantes au sein d'un environnement à vocation locale. Elles représentent plus de 11 000 habitants (5% de la population du territoire)

COMMUNES MEMBRES (4)

- o Cruas,
- o Donzère,
- o Grignan,
- o Cléon-d'Andran

SCORING DE L'OFFRE



THÉMATIQUES

COMMERCE

SANTÉ

TRANSPORT

SERVICES A LA
PERSONNE

ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT

LOISIRS – SPORT
- CULTURE

TOURISME

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maintenir un bouquet d'offre alimentaire et non alimentaire de proximité en centralités sans développer la périphérie

- Maintenir / structurer une offre médicale de base complète
- Conforter des équipements liés au vieillissement de la population
- Prioriser le développement sur les centralités

- Assurer le maillage en transport en commun vers les pôles majeurs, structurants et d'emplois

- Renforcer et moderniser l'existant
- S'adapter aux changements et évolutions sociologiques
- Prioriser le développement sur les centralités

- Développer l'économie de proximité
- Assurer une offre en services publics complète / mutualisée en centralités

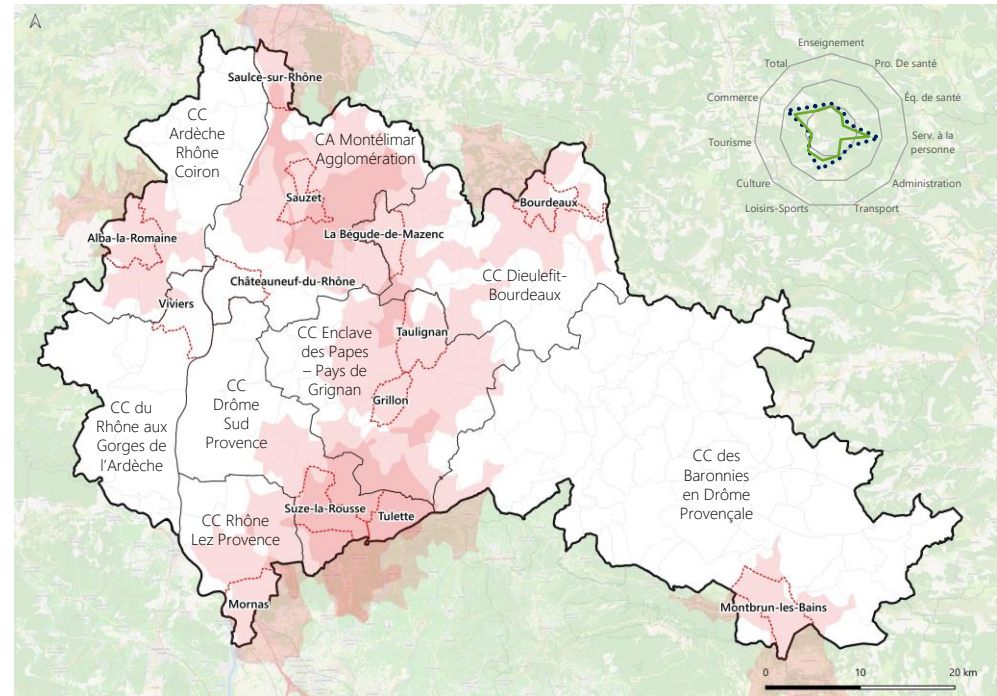
- Maintenir une première offre jusqu'au secondaire en filière générale et professionnelle
- Prioriser le développement en centralités
- Engager une réflexion sur l'enseignement connecté

- Conforter l'offre en équipements structurants à rayonnement intercommunal

- Maintenir / Structurer un niveau de services adapté / mutualisé à l'échelle du bassin de vie

UNE FONCTION «PIVOT» DANS LA DÉCLINAISON DU TERRITOIRE DES COURTES DISTANCES

- Ils regroupent plus d'une douzaine de communes contribuant au maillage du territoire (**présence sur les 8 EPCI membres du territoire**), principalement sur la **frange Est de la Vallée du Rhône**.
- L'offre se structure principalement autour du **commerce, des services à la personne et, dans une moindre mesure, de l'offre culturelle et de loisirs**.
- Le déficit **d'offre en équipements de soins et administration**, observé à ce jour, induit un enjeu notable quant au **maintien et potentiel confortement d'une offre adaptée aux besoins locaux** d'aujourd'hui et de demain (réponse permanente comme éphémère).



POUR DEMAIN

Des vocations à conforter, en lien avec les pôles de rang supérieur et inférieur, pour contribuer à la déclinaison de la proximité sur le territoire

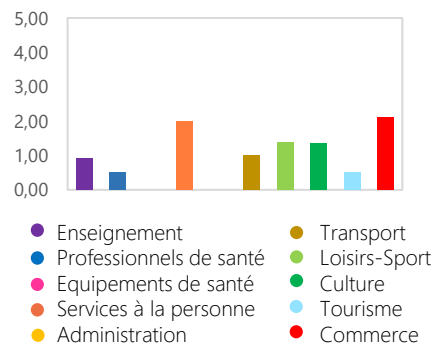
CARACTÉRISTIQUES

- o Communes de strate intermédiaire (proximité à hyper-proximité) qui contribuent au maillage local (24 288 habitants soit 11% du territoire)

COMMUNES MEMBRES (13)

- o Bourdeaux,
- o La Bégude-de-Mazenc,
- o Taulignan,
- o Grillon,
- o Tulette,
- o Suze-la-Rousse,
- o Mornas,
- o Châteauneuf-du-Rhône,
- o Viviers
- o Montbrun-les-Bains
- o Alba-la-Romaine
- o Sauzet,
- o Taulignan

SCORING DE L'OFFRE



THÉMATIQUES

COMMERCE

SANTÉ

TRANSPORT

SERVICES A LA
PERSONNE

ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT

LOISIRS – SPORT
- CULTURE

TOURISME

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maintenir un bouquet d'offre alimentaire et non alimentaire de proximité en centralités sans développer la périphérie

- Maintenir à minima une offre de généralistes et tendre vers une offre de soins de base sur les centralités

- Assurer le maillage en transport en commun vers les pôles majeurs, structurants et d'emplois

- Conforter l'existant
- Rechercher la mutualisation par grappes de communes en proximité

- Mutualiser le fonctionnement par bassins de vie
- Développer le téléservices

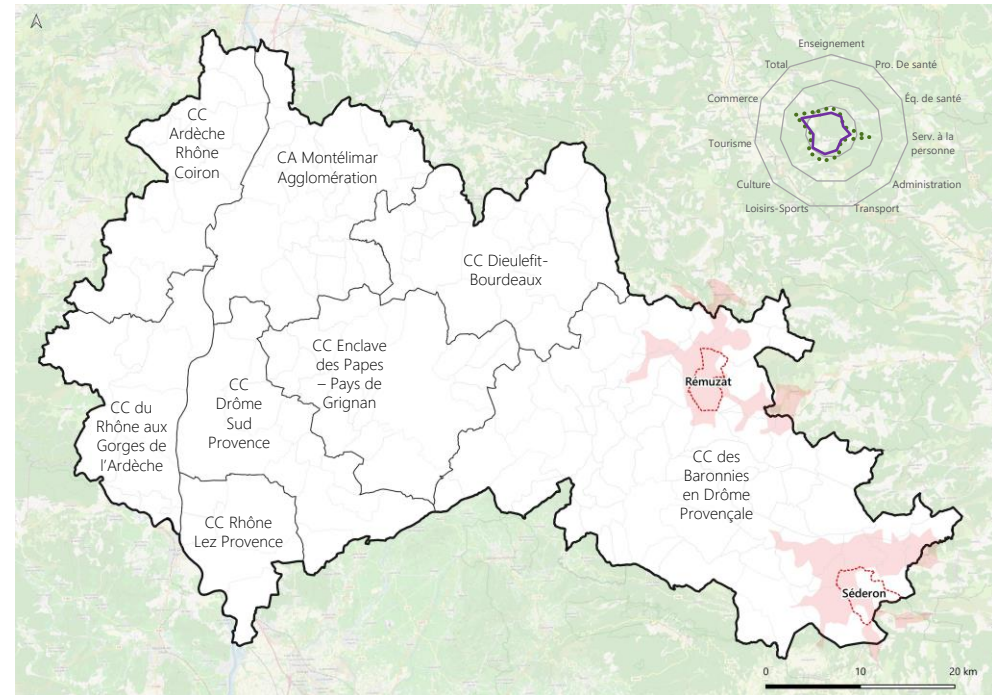
- Maintenir l'offre existante et rechercher la mutualisation

- Maintenir / Structurer une offre à vocation de proximité

- Maintenir / Structurer un niveau de services adapté / mutualisé à l'échelle du bassin de vie

DEUX PÔLES A FAIRE PROGRESSER VERS DES FONCTIONS RELAIS (horizon 2050)

- Pôles d'hyper-proximité, assurant avec les pôles de rangs supérieurs, **un rôle majeur dans la couverture à 15 mn du territoire des Baronnies en Drôme Provençale**. L'offre y est essentiellement caractérisée par le **commerce et les activités culturelles et de loisirs**.
- Le recul significatif des fonctions liées à **l'enseignement et aux services à la personne** donne à voir un enjeu notable en matière de **regroupement et/ou mutualisation de moyens en la matière**.
- **Le projet d'armature milite en faveur de leur montée d'une strate comme pôles relais**.



POUR DEMAIN

Une couverture des besoins du quotidien et de possibles apports (enseignement, services à la personne) pour renforcer l'offre communautaire

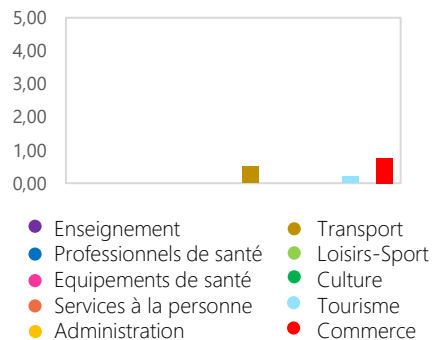
CARACTÉRISTIQUES

- o Communes disposant d'une offre incomplète pour répondre aux besoins du quotidien (587 habitants à elles deux soit moins de 1% de la population du territoire)

COMMUNES MEMBRES (2)

- o Rémuzat,
- o Séderon

SCORING DE L'OFFRE



THÉMATIQUES

COMMERCE

SANTÉ

TRANSPORT

SERVICES A LA
PERSONNE

ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT

LOISIRS – SPORT
- CULTURE

TOURISME

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Maintenir / structurer une offre alimentaire de base complète dans les centralités

- Maintenir à minima une offre de généralistes associée à de la télémédecine dans les centralités

- Développer le transport à la demande et le covoiturage

- Conforter l'existant
- Rechercher la mutualisation par grappes de communes en proximité

- Mutualiser le fonctionnement par bassins de vie
- Développer le téléseuices

- Maintenir l'offre existante et rechercher la mutualisation

- Maintenir une offre multi-usages
- Valoriser / mobiliser les relais associatifs

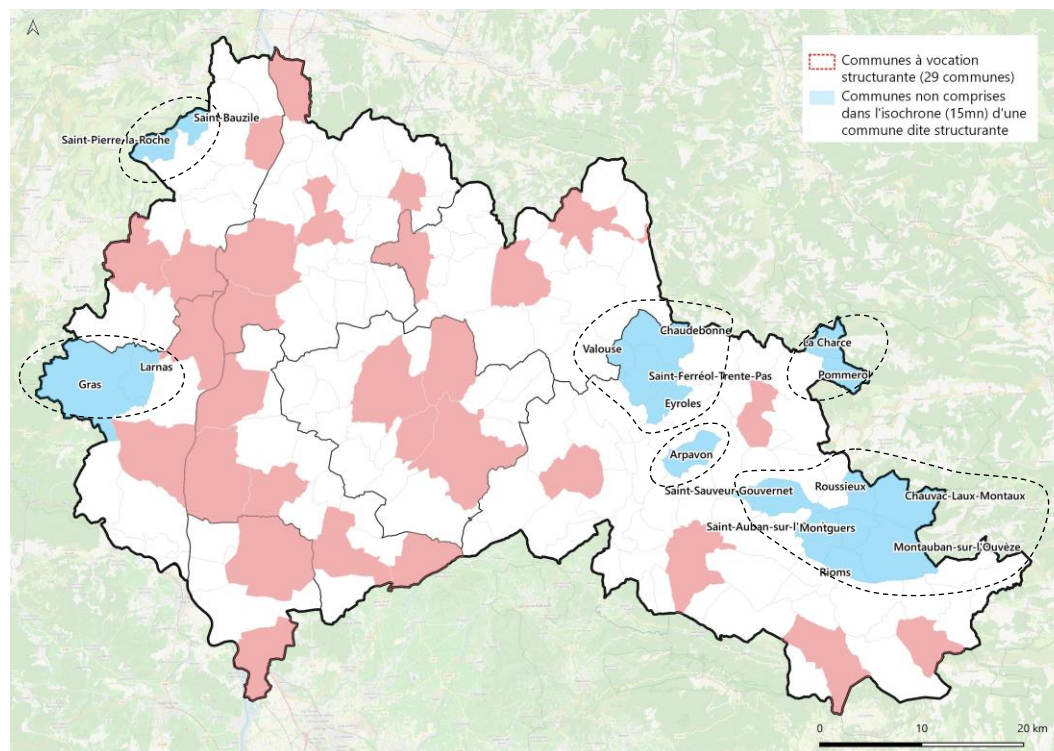
- Prioriser l'offre en hébergements touristiques dans les centralités

DES CONFIGURATIONS PLURIELLES A INTÉGRER

L'analyse détaillée des 18 communes non comprises dans l'isochrone à 15 mn donne à voir des dynamiques plurielles :

- Des **communes ou binômes de communes, localisés sur les fanges du territoire**, et dont la relation au pôle le plus proche induit un déplacement supérieur à 15 minutes (Saint-Pierre-la-Roche et Saint-Bauzile au Nord-Ouest, Gras et Larnas au Sud-Ouest, La Charce et Pommerol à l'Est, et Arpavon)
- Des « grappes » de communes dont la proximité immédiate invite à considérer leur potentiel de synergie et mutualisation. C'est notamment le cas pour :
 - Valouse, Chaudebonne, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Eyroles
 - St Sauveur Gouvernet, Roussieux, Chauvac-Laux-Montaux, Montauban-sur-l'Ouvèze, St-Auban-sur-l'Ouvèze et Rioms, **ces deux dernières constituant des pôles d'emplois.**

LOCALISATION DES COMMUNES NON COUVERTES EN MOINS DE 15 MINUTES



- CC des Baronniees en Drôme Provençale (14) : Arpavon, La Charce, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Eyroles, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montguers, Pommerol, Rioms, Roussieux, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint Ferréol-Trente-Pas, Saint-Sauveur-Gouvernet, Valouse
- CC Ardèche Rhône Coiron (2) : Saint-Bauzile, Saint-Pierre-la-Roche
- CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (2) : Gras, Larnas.

CARACTÉRISTIQUES

- Communes localisées à plus d'une quinzaine de minutes d'un pôle de l'armature. Elles représentent un peu plus de 2 400 habitants soit 1% de la population du territoire.

COMMUNES MEMBRES (18)

- Arpavon,
- La Charce,
- Chaudebonne,
- Chauvac-Laux-Montaux,
- Eyroles,
- Montauban -sur-l'Ouvèze,
- Montguers,
- Pommerol,
- Rioms,
- Roussieux,
- Saint-Auban -sur-l'Ouvèze,
- Saint Ferréol-Trente-Pas,
- Saint-Sauveur-Gouvernet,
- Valouse
- Saint-Bauzile,
- Saint-Pierre-la-Roche
- Gras,
- Larnas.

THÉMATIQUES

COMMERCE

SANTÉ

TRANSPORT

SERVICES A LA PERSONNE

ADMINISTRATION

ENSEIGNEMENT

LOISIRS – SPORT
- CULTURE

TOURISME

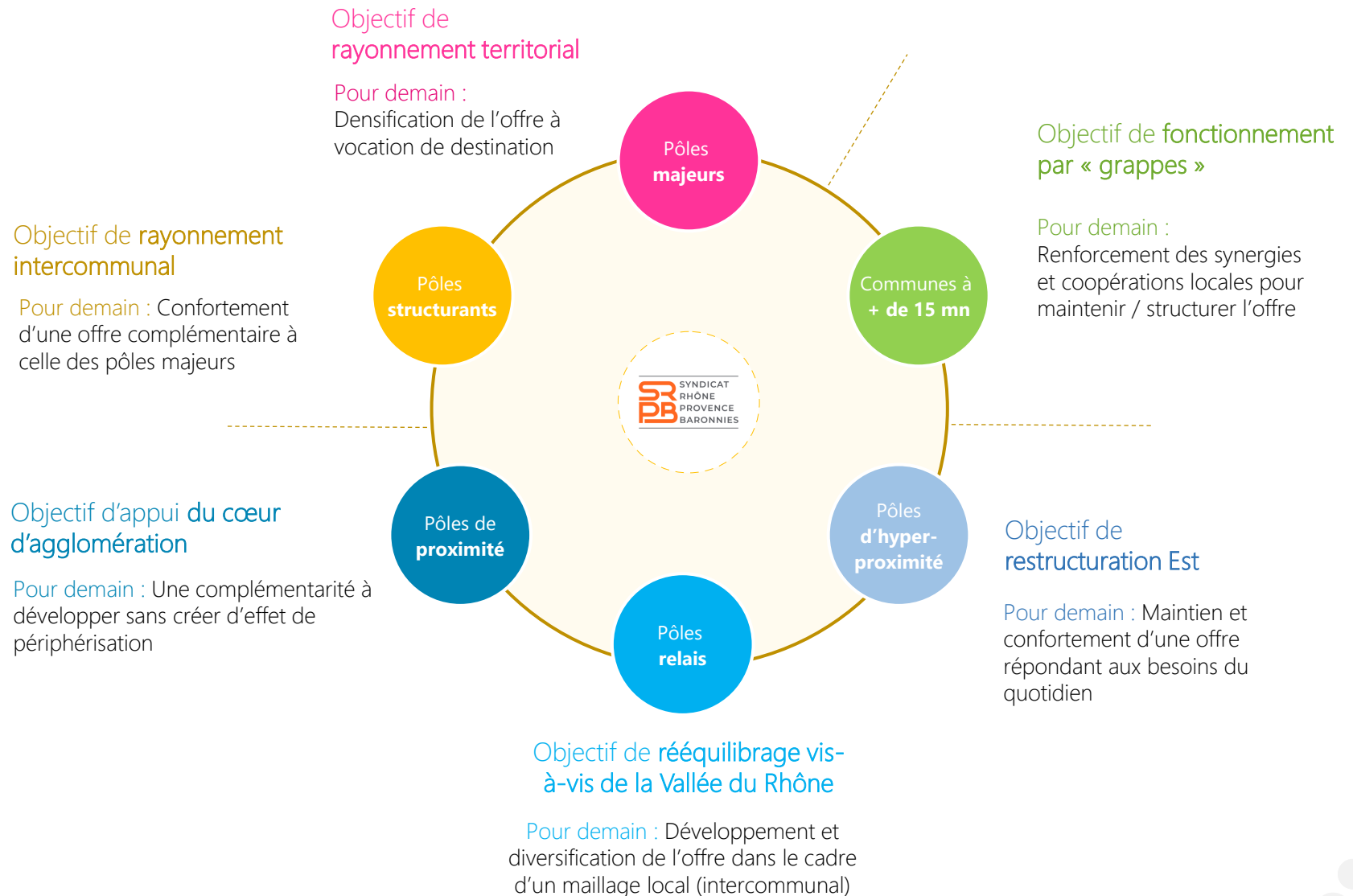
OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- Développer l'itinérance depuis les pôles relais
- Conforter l'offre existante en centralités et développer la télémédecine
- Développer le transport à la demande et le covoiturage
- Rechercher des formes alternatives
- Rechercher la mutualisation par grappes de communes
- Développer le téléservice et l'itinérance
- Maintenir l'offre existante
- Rechercher / favoriser la mutualisation
- Maintenir une offre multi-usages dans les centralités
- Valoriser / mobiliser les relais associatifs
- Prioriser / mutualiser l'offre en hébergements et services touristiques dans les centralités

ARMATURE

		Pôles majeurs	Pôles structurants	Pôles de proximité	Pôles relais	Pôles d'hyper-proximité	Communes à + 15 mn	
TERRITOIRES	SCoT Rhône Provence Baronnies	CA Montélimar Agglomération	Montélimar		Cléon d'Andran	Sauzet Châteauneuf-du-Rhône Saulce-sur-Rhône		
		CC Ardèche Rhône Coiron		Le Teil	Cruas	Alba-la-Romaine	Saint-Bauzile Saint-Pierre-la-Roche	
		CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche		Bourg-Saint-Andéol		Viviers	Gras Lamas	
		CC Drôme Sud Provence	Pierrelatte	Saint-Paul-Trois-Châteaux	Donzère	Suze-la-Rousse Tulette		
		CC Rhône Lez Provence	Bollène			Mornas		
		CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Valréas		Grignan	Taulignan Grillon		
		CC Dieulefit -Bourdeaux		Dieulefit		Bourdeaux La Bégude-de-Mazenc		
		CC des Baronnies en Drôme Provençale	Nyons	Buis-les-Baronnies		Montbrun-les-Bains	Rémuzat Séderon	14 communes *
VOCATIONS	Pour demain	Offre de base à maintenir / conforter	Commerce Equipements de soins Administration Enseignement Services à la personne	Commerce Enseignement Services à la personne Administration Culture-Loisirs	Commerce Culture-Loisirs Services à la personne	Commerce Services à la personne Culture-Loisirs	Commerce Culture-Loisirs	Mutualisation / Regroupement pour répondre aux besoins d'hyper-proximité (commerce, culture-loisirs, enseignement, services à la personne)
		Equipements et services à développer	Transport Tourisme Culture-Loisirs	Professionnels du soin Equipements de soins Transport	Enseignement Equipements de soins Transport	Equipements de soins Administration	Enseignement Services à la personne	

* : Arpavon, La Charce, Chaudebonne, Chauvac-Laux-Montaux, Eyroles, Montauban-sur-l'Ouvèze, Montguers, Pommerol, Rioms, Roussieux, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Saint Ferréol-Trente-Pas, Saint-Sauveur-Governet, Valouse





Partie II

Les défis stratégiques
pour demain

SIX PRINCIPAUX DÉFIS COMME CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE

L'armature territoriale ainsi posée doit s'inscrire dans une stratégie globale permettant à la fois de tenir compte des grandes transformations sociétales, des enjeux de mobilité et de l'apparition de nouvelles formes de proximité appuyées sur l'accélération des évolutions du digital.

Répondre au **triple enjeu de maintien, développement et localisation des activités médicales**

Assurer la **couverture numérique du territoire** et faire du **digital** un levier de **promotion et d'accélération des transitions territoriales**

Proposer une **armature en transport** répondant au double enjeu du **territoire du quart d'heure** et de **renforcement de la multimodalité**

Intégrer les **nouvelles formes de commerces non sédentaires et alternatives**

Anticiper les **changements sociologiques** en confortant le rôle des centres-villes et centres-bourgs

Conforter la **vocation des pôles d'emplois** et veiller à leur articulation avec **l'armature en équipements et services du territoire**

Répondre au **triple enjeu de maintien, développement et localisation des activités médicales**

Séminaire de lancement de l'étude (Janvier 2022) :

« La santé de demain » constitue un sujet de préoccupation notable pour le futur SCoT, du fait d'une tendance au vieillissement démographique couplée au développement d'outils numériques (...) »

Etat des lieux sur le territoire

- 30% de la population est âgée de plus de 60 ans, une tendance en hausse sur ces dernières années (senior economy)
- Quatre principaux enjeux identifiés : la dématérialisation, l'accès aux soins, l'absence de professionnels de santé dans certains secteurs et l'équilibre géographique
- Tendance au départ en retraite et au non renouvellement des praticiens

Hypothèses de réflexion pour demain :

- Apport du numérique et des dispositifs alternatifs pour couvrir les zones les plus en fragilité (ex. téléconsultation, bus-itinérants, etc.)
- Renforcement des dispositifs en faveur de la mutualisation / du regroupement des praticiens (ex. maison de santé pluridisciplinaire) en portant une attention soutenue à la localisation de ces structures
- Dispositifs incitatifs en faveur de l'installation, dans le cadre du maintien et renouvellement des praticiens, (accès facilité à un local, aides à l'emménagement, hypothèse d'un statut de salarié, etc.).

Assurer la **couverture numérique du territoire** et faire du **digital** un levier de **promotion et d'accélération des transitions territoriales**

Séminaire de lancement de l'étude (Janvier 2022) :

« La digitalisation des services publics doit s'accompagner (...) il s'agit que les collectivités conservent un rôle de facilitateur en la matière (...) »

Etat des lieux sur le territoire

- Un déploiement de la fibre, sur le territoire, au gré d'opérateurs publics et privés (ex. Ardèche Drôme Numérique)
- Des perspectives de dématérialisation de certains services aux publics qui interrogent au regard de l'enjeu d'accompagnement des usagers les plus en marge vis-à-vis du numérique (prise en main, matériel inadapté, perte de la dimension lien social, etc.)
- Une dynamique soutenue des navettes domicile-travail qui tend à conforter la tendance aux achats délocalisés et dématérialisés (temps subi / temps choisi)

Hypothèses de réflexion pour demain :

- Développement à privilégier sur les secteurs du médical, du commerce et des transports pour répondre à l'objectif d'égalité territoriale (rééquilibrage et accessibilité à l'offre)
- Accompagnement au digital à renforcer notamment auprès des publics les plus en marge (ex. aide en mairie, accompagnement mutualisé, etc.) et des commerçants (digitalisation de l'offre et stratégie de communication associée)

Proposer une **armature en transport** répondant au double enjeu du **territoire du quart d'heure** et de **renforcement de la multimodalité**

Séminaire de lancement de l'étude (Janvier 2022) :

« La thématique de la mobilité et des déplacements représente également un enjeu majeur pour le territoire, tant du point de vue du maillage global à l'échelle du SCoT, que des synergies entre communes voisines. »

Etat des lieux sur le territoire

- Un rôle prépondérant de la voiture dans les mobilités actuelles du territoire
- Des attentes fortes exprimées autour de l'amélioration de l'offre en transport en commun et un échelon de référence identifié : le « territoire du quart d'heure »
- Des gares structurantes et lignes à potentiel de valorisation (Bourg-Saint-Andéol, Le Teil, gare TGV d'Allan, etc.)

Hypothèses de réflexion pour demain :

- Rôle des gares et pôles d'échanges multimodaux à renforcer pour répondre au double enjeu de réduction des consommations énergétiques et de captation des publics actifs navetteurs
- Des potentiels de confortement de l'attractivité et désirabilité de l'espace public dans les centralités du territoire pour y renforcer l'usage des modes doux
- Un enjeu de concentration / relocalisation de l'offre autour des pôles de l'armature et/ou d'emplois afin d'en faciliter l'accès et réduire la part des déplacements « de proche en proche » (au sens d'arrêts successifs pour l'accès à plusieurs offres de services éloignées les unes des autres)

Intégrer les
**nouvelles formes
de commerces non
sédentaires et
alternatives**

Séminaire de lancement
de l'étude (Janvier 2022) :

« Avec plus des deux tiers des communes du territoire qui comptabilisent moins de 1 000 habitants, l'offre en services est confrontée à un sujet majeur pour demain : Quels sont les services essentiels à maintenir dans les communes et sous quelle(s) forme(s) ? »

Etat des lieux sur le territoire

- Une offre alimentaire principalement polarisée autour de la Vallée du Rhône (enjeu de rééquilibrage)
- Une offre alimentaire de base moins complète dans les centres-villes et centres-bourgs, témoin d'une tendance à la périphérisation des activités
- Un rôle structurant de la vente directe dans les communes à dominante rurale du territoire
- Des potentiels commerciaux limités qui n'induisent pas de production nouvelle significative de mètres carrés commerciaux

Hypothèses de réflexion pour demain :

- L'intégration de l'offre nomade (ex. food-truck, marchés non sédentaires, marchés) au titre de son apport en matière d'animation / événementiel au sein centres-villes / centres-bourgs du territoire
- Une capitalisation de la vente directe au travers de formats commerciaux / logistiques dédiés (ex. casiers-distributeurs) en portant une attention soutenue à leur localisation

Anticiper les **changements sociologiques** en confortant le rôle des centres-villes et centres-bourgs

Séminaire de lancement de l'étude (Janvier 2022) :

« Le territoire du SCoT se caractérise par une sociologie plurielle à prendre en compte dans les réflexions actuelles (...) en témoigne, l'exemple des néoruraux en attente forte de lien social et recherche de cohésion »

Etat des lieux sur le territoire

Deux phénomènes se croisent à l'échelle du territoire :

- Une implication forte des élus dans les dispositifs de revitalisation des cœurs de villes et cœurs de bourgs avec une volonté d'y recréer de la vie et de lutter contre les formes de vacance (commerce, habitat).
- Une croissance des segments de population avec une moindre possibilité et envie de mobilité et avec une appétence pour les cœurs de villes : les seniors (moitié Est et frange Ouest du territoire), la génération Z (vallée du Rhône)

Pour autant les phénomènes de périphérisation de l'habitat, du commerce, des services au public se poursuivent à l'inverse du type d'urbanisme que réclament les changements sociologiques.

Hypothèses de réflexion pour demain :

- Renforcer le rôle des centralités dans l'armature du territoire
- Faire converger planification de l'implantation des fonctions de proximité et ambitions de revitalisation
- Intégrer le besoin d'adaptation des services et de l'habitat aux seniors, et aux générations Z et Alpha.

Conforter la **vocation des pôles d'emplois** et veiller à leur articulation avec **l'armature en équipements et services du territoire**

Séminaire de lancement de l'étude (Janvier 2022) :

« La procédure d'élaboration du futur SCoT Rhône Provence Baronnies doit permettre de « tenir compte et faire vivre les identités plurielles et différenciées » des huit EPCI qui composent le territoire »

Etat des lieux sur le territoire

- Une dynamique de l'emploi en relative stabilité à l'échelle du territoire du SCoT sur ces dernières années
- Une forte évasion des publics actifs situés le long de la Vallée du Rhône à destination des principaux pôles d'emplois du territoire
- Une évasion réduite des actifs sur la partie Est du territoire principalement à destination de pôles d'emplois locaux à vocation de proximité

Hypothèses de réflexion pour demain :

- Renforcer les communes à vocation de pôles d'emplois en intégrant le développement et/ou renforcement des services aux salariés
- Favoriser la relocalisation / concentration de l'offre afin de réduire les déplacements de « proche en proche » (cf. voir défi 3)



Partie III

Les bases
du DAACL

Axe 1

Une **tendance à la dilution de l'offre commerciale** en dehors des centralités du territoire (et notamment des pôles majeurs)

Axe 2

Des **potentiels de confortement de l'offre alimentaire et de convivialité** à inscrire dans la dynamique des centralités du territoire

Axe 3

Un **développement du plancher commercial supérieur à la dynamique démographique** qui interroge sur le risque de friches et l'adaptation de l'offre à la demande

Axe 4

Un enjeu de **rééquilibrage de l'offre alimentaire** à ce jour fortement polarisée autour de la Vallée du Rhône (pôle complémentaire, tournées alimentaires, ventes directes)

Axe 5

Des **potentiels commerciaux limités** qui soulignent l'enjeu d'un **rééquilibrage** de l'offre actuelle et d'un développement nouveau limité et encadré

Axe 6

Une **concentration des activités logistiques le long de la Vallée du Rhône** qui donne à voir des potentiels de confortement des **réseaux fluviaux et ferroviaires**

Le DOO (volet commerce) comprend :

- / Les orientations relatives à l'**équipement commercial et artisanal**. Il définit les **localisations préférentielles des commerces** en prenant en compte les **objectifs de revitalisation des centres-villes**, de **maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité**, de **cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises**, de **consommation économe de l'espace** et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture.
- / Un **document d'aménagement artisanal et commercial et logistique** (DAACL).

Le DAACL doit ainsi :

- / **Déterminer les conditions d'implantation** des équipements commerciaux qui, du fait de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable
- / Localiser les **secteurs d'implantation périphérique** ainsi que les **centralités urbaines** dans lesquels se posent des enjeux spécifiques (revitalisation des centres-villes, maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité, cohérence de localisation des équipements et maîtrise des flux, consommation économe de l'espace et préservation des paysages...).
- / Déterminer les **conditions d'implantation des constructions commerciales et logistiques** en fonction de leur surface et de leur impact sur les flux, sur l'artificialisation des sols,...

AFFIRMER LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS COMME LES LIEUX PRIORITAIRES DE CRÉATION DE COMMERCES

La préservation des centralités urbaines et leur renforcement s'affirment comme la priorité des stratégies d'aménagement avec les implantations commerciales et artisanales. Les centres-villes et centres-bourgs sont ainsi définis comme les espaces prioritaires de création et de développement de commerces.

Cet objectif est indissociable du confortement de trois autres fonctions du centre-ville (valorisation de l'identité, renforcement des équipements et services publics et densification de l'habitat).



AXES PRIORITAIRES

- **Fixer les centralités** comme lieu exclusif d'implantation du commerce de proximité.
- **Intégrer la multifonctionnalité** comme facteur incontournable d'organisation du commerce de demain.
- **Eviter l'implantation du commerce de flux** construit dans la seule logique de captation des flux automobiles.
- **Stimuler l'implantation du commerce** dans les centralités en recherchant des règles facilitatrices.
- **S'outiller** pour favoriser les opérations de **renouvellement urbain**.
- **Maîtriser l'apparition de « centres-villes bis »** lors de la transformation des zones commerciales de périphérie.

PRÉPARER LA TRANSFORMATION DES ESPACES DE PÉRIPHÉRIE EN S'ENGAGEANT AUTOUR D'UNE NON CROISSANCE

Le changement de modèle commercial et des modes de consommation font apparaître un nécessaire changement de paradigme dans la gestion des espaces de périphérie. La perspective de friches est bien présente à 10/15 ans et doit conduire à quitter la logique quantitative (toujours plus de surfaces).

AXES PRIORITAIRES

- **Maîtriser la croissance du commerce implanté sur les espaces de périphérie** pour anticiper les nouveaux modes de consommation voire penser le développement à iso-surfaces commerciales.
- **Privilégiant les opérations de renouvellement urbain** en travaillant à périmètre foncier constant
- **Interdire l'émergence de nouveaux pôles commerciaux** de périphérie
- **N'autoriser en périphérie commerciale** que les activités dont les surfaces ne se sont pas compatibles avec les cœurs de villes et les cœurs de bourg.

GÉRER LE POTENTIEL FONCIER DÉJÀ ARTIFICIALISÉ DES PÉRIPHÉRIES COMMERCIALES

Le nouveau modèle commercial milite pour un changement de paradigme pour s'ancrer dans une logique de transformation (faire muter vers d'autres fonctions). La perspective du ZAN crée d'évidentes possibilités de réutilisation de ces espaces déjà artificialisés et les enjeux d'adaptation aux changements climatiques militent aussi en faveur d'une désartificialisation des espaces.

AXES PRIORITAIRES

PRIVILÉGIER LE DÉVELOPPEMENT PAR RENOUELEMENT URBAIN

- Objectif de densification du bâti
- Principe de développement à isosurface bâtie

AMÉLIORER LA QUALITÉ URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE DES PÉRIPHÉRIES

- Economie et usage du foncier
- Accessibilité
- Economie d'énergie
- Principes architecturaux
- Protection de la ressource en eau

ORGANISER LA LOGISTIQUE COMMERCIALE DES ESPACES

- Dans le cadre du renouvellement des espaces commerciaux
- Pour répondre aux enjeux de la proximité (casiers / distributeurs)

SCoT Rhône Provence Baronnies
Maillage en équipements et services

Vos contacts :

David Lestoux

Directeur - Consultant

07 85 99 15 66

dlestoux@lestoux-associes.com

Quentin Joly

Chargé d'études – Urbaniste

02 96 50 55 01

qjoly@lestoux-associes.com

Rémi Lespiau

Chargé d'études – Urbaniste

02 96 50 55 01

rlespiau@lestoux-associes.com

Nos métiers



**LESTOUX &
ASSOCIÉS**